



Commission Régionale Féminine SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion du mardi 26 novembre 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF seniors Féminines

Tour n°2

Les rencontres du tour n°2 (23 novembre 2024) reportées ou non jouées en raison de la fermeture du terrain ou de son impraticabilité sont reportées au **samedi 14/12/2024** ou au **samedi 21/12/2024**

Liste des rencontres reportées au samedi 14/12/2024

29970428 EFPF 1 / VERSAILLES 78 FC 1
29970432 VAL DE FRANCE F. 1 / C.A. DE PARIS 14 2
29970433 CERGY PONTOISE FC 1 / FLEURY 91 FC 3

Liste des rencontres reportées au samedi 21/12/2024

29970430 COSMO TAVERNY 1 / C.A. DE PARIS 14 1

En cas d'indisponibilité du terrain du club recevant ou de fermeture par arrêté Municipal à la date de report, le match sera automatiquement inversé.

Le tirage au sort du prochain tour aura lieu le jeudi 28/11/2024.

Il s'agira d'un tour de cadrage avant les 1/8èmes de Finale qui se déroulera le samedi 11/01/2025.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ**Régional 1****28224838 PARIS CA 14 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 16/11/2024**

Reprise de dossier,

La Commission,

Pris connaissance des explications transmises par le club de PARIS CA 14 et des documents joints,

Pris connaissance du rapport complémentaire de l'arbitre officiel,

Considérant que le match a été interrompu à la mi-temps en raison d'une panne d'éclairage,

Considérant que l'arbitre a arrêté définitivement la rencontre à la suite d'un délai de 45mn n'ayant pas permis la remise en marche de l'éclairage,

Considérant que la Mairie de Paris confirme une panne électrique le samedi 16/11/2024 de 18h30 à 20h30,

Par ces motifs,

Décide de donner match à rejouer le samedi 14/12/2024.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF lié aux conditions de participations des joueuses lors d'un match à rejouer :

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

Régional 3**Poule B****28225987 TRAPPES ES 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 30/11/2024**

TRAPPE ES étant concerné par un match reporté de Coupe de France Féminine, ce match est reporté à une date ultérieure qui sera fixée lors de la réunion du 03/12/2024.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U18F**Tour n°1 :****29970831 GONESSE RC 1 / NEUILLY PLAISANCE FC 1 du 23/11/2024**

Lecture de la feuille de match – forfait non avisé de NEUILLY PLAISANCE FC1

29970862 CLICHOIS UF 1 / LILAS FC 1 du 23/11/2024

Lecture de la feuille de match – forfait non avisé des LILAS FC.

29970845 CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 / US TORCY PVM 1 du 23/11/2024

Match non joué.

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier :

- courriel de CHAMPS SUR MARNE FOOT du vendredi 22/11/2024 à 19h26
- rapport de l'arbitre officiel
- feuille de match papier

Considérant que dans son courriel le club de CHAMPS SUR MARNE FOOT demande le report du match en raison de l'impraticabilité du terrain (vidéos jointes),

Considérant que le club ne joint pas de document officiel de fermeture du stade des Pyramides,

Considérant que le match est donc resté à l'affiche,

Considérant que dans son rapport, l'arbitre indique que le terrain était praticable et qu'une rencontre amicale se déroulait dessus,

Considérant qu'à la lecture de la feuille de match papier, seule l'équipe de TORCY PVM US était présente le jour du match,

Par ces motifs,

Enregistre un forfait non avisé de CHAMPS SUR MARNE FOOT.

TORCY PVM US qualifié pour le prochain tour.

29970851 BOURG LA REINE FC 1 / FC BOISSY 91 FC 1 du 23/11/2024

Match non joué.

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (courriel des 2 clubs et de l'arbitre officiel),

Considérant que le club de BOISSY FC 91 et l'arbitre officiel se sont présentés au stade Robert Charpentier de BOURG LA REINE,

Considérant que l'équipe de BOURG LA REINE FC n'était pas présente,

Considérant que le club de BOURG LA REINE FC a transmis le vendredi 22/11/2024 à 16h06 un arrêté Municipal de fermeture des installations à l'adresse électronique suivante : accueil@paris-idf.fff.fr et également au club de BOISSY 91 FC (500651@lpiff.fr),

Considérant que cette information n'a pas pu être transmise au service des Compétitions de la LPIFF ce qui n'a pas permis de reporter le match,

Considérant toutefois les dispositions de l'article 10.6 du RSG de la LPIFF :

10.6 - La situation officielle du déroulement d'un match (à jouer ou remis) à laquelle les clubs sont tenus de se conformer, est celle affichée sur le site Internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour un match programmé le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour un match programmé en semaine).

Toutefois, dans le cas où l'adversaire et la Ligue sont prévenus simultanément, par courrier électronique envoyé depuis l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr) :

. Soit du forfait après le délai de déclaration d'un forfait « avisé » tel que prévu à l'article 23.2 du présent Règlement,

. Soit de l'indisponibilité du terrain du club recevant (notamment pour cause d'impraticabilité) après les heures d'ouverture de la Ligue, et au plus tard 4 heures avant l'heure officielle du coup d'envoi du match,

Et que par suite, la Ligue n'a pas pu modifier la situation officielle du match, l'adversaire n'est pas tenu de présenter son équipe sur le lieu de celle-ci.

En cas de terrain indisponible, le club recevant doit obligatoirement joindre, avec le courrier électronique informant de cette indisponibilité, l'arrêté municipal ou l'attestation de l'autorité en charge de la gestion des installations.

Comme son adversaire, il ne sera pas tenu de présenter son équipe,

Par ces motifs,

Reporte le match au samedi 21/12/2024

Rappel du calendrier des prochains tours :

1/32èmes de Finale : 11/01/2025 (tirage au sort le jeudi 28/11/2024)

1/16èmes de Finale : 01/02/2025

1/8èmes de Finale : 01/03/2025

1/4 de Finale : 22/03/2025

1/2 Finales : 26/04/2025

Finale : 14/06/2025

Matches non joués et / ou reportés du tour n°1 :

Les rencontres du tour n°1 (23 novembre 2024) reportées ou non jouées en raison de la fermeture du terrain ou de son impraticabilité sont reportées au **samedi 21/12/2024**.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

Liste des matchs reportés au samedi 21/12/2024 :

29970840 VAUX LA ROCHETTE 1 / CSM CLAMART FOOT 1

29970851 BOURG LA REINE FC 1 / FC BOISSY 91 FC 1

29970811 ERAGNY FC 1 / COURBEVOIE SPORTS 1

29970813 MANTOIS 78 FC 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 1

29970814 LINAS MONTLHERY ESA 1 / TRAPPES ES 1

29970816 FC 93 BOBIGNY BG. 1 / NEUILLY OL 1

29970823 VAL YERRES CROSNE 1 / MAISONS ALFORT FC 1

29970828 CORMEILLAIS ACS. 1 / FRANCONVILLE FC 1

29970829 VERSAILLES 78 FC 1 / US IVRY FOOTBALL 1
29970833 RAMBOUILLET YVELINES 1 / SEIZIEME ES 1
29970837 ES GUYANCOURT F. 1 / VILLENEUVE AFC 1
29970838 CO VINCENNES 1 / GENTILLY AC 1
29970842 ST MARD AS 1 / ST MAUR F. FEM VGA 1
29970848 PLAISIROIS F.O. 1 / MONTESSON US 1
29970851 FC BLR 1 / FC BOISSY 91 1
29970854 EFPF 1 / U.S.O.A.M 2
29970855 EPINAY ACADEMIE 1 / RUEIL MALMAISON FC 1
29970856 ANTONY FOOT EVOLUTIO 1 / FLEURY 91 FC 2
29970858 MARLY ETANG 1 / MUREAUX OFC 1
29970863 ELANCOURT OSC 1 / IGNUY AFC 1

En cas d'indisponibilité du terrain du club recevant ou de fermeture par arrêté Municipal à la date de report, le match sera automatiquement inversé.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 1

28222642 FC 93 BOBIGNY BG 1 / PARIS FC 2 du 30/11/2024

Courriel du FC 93 BOBIGNY BG demandant le report du match (motif : accueil match de Coupe de France Seniors Masculins contre le RED STAR FC).

Accord de la Commission qui reporte le match au samedi 14/12/2024.

Régional 2

Poule B

28223893 ACBB 1 / ENTENTE ESSG-FCSAM 1 du 30/11/2024

Demande de l'ACBB pour décaler le coup d'envoi du match à 18h30 au stade Le Gallo de BOULOGNE BILLANCOURT..

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de l'ENTENTE ESSG-FCSAM à transmettre au plus tard le vendredi 29/11/2024 – 12h00.

Régional 3

Poule A

29518173 FLEURY 91 FC 3 / MENNECY CS 1 du 30/11/2024

Demande de FLEURY 91 FC pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00 au stade Gentelet de FLEURY MEROGIS.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MENNECY CS à transmettre au plus tard le vendredi 29/11/2024 – 12h00.

Poule B

29521635 CLICHOIS UF 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 28/09/2024

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 20/11/2024 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES à l'équipe U18F de CLICHOIS U.F. à compter du lundi 16 DECEMBRE 2024, le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville de CLICHY-SOUS-BOIS.

La Commission invite le club de CLICHOIS UF à lui transmettre le nom de son terrain de repli (accompagné de l'attestation de mise à disposition par le propriétaire pour les 2 rencontres ci-dessous) :

29521690 CLICHOIS UF 1 / DAMMARTIN CS 1 du 18/01/2025

29521697 CLICHOIS UF 1 / ST MARD 1 du 08/02/2025

Etant précisé que si un match de Coupe venait à s'intercaler entre ces matchs il serait pris en compte.

Poule C**Courriel de CORMEILLAIS ACS – 500575**

La Commission prend note que toutes les rencontres à domicile se dérouleront à 18h00

Poule E**29522770 AUBERVILLIERS FCM 1 / EPINAY AC 1 du 30/11/2024**

Courriel d'AUBERVILLIERS FCM demandant le report du match (motif : organisation match de Coupe de France de l'équipe Seniors masculine contre Dunkerque).

Accord de la Commission qui reporte ce match à une date ultérieure.

La Commission précise que les 2 clubs peuvent proposer une date en semaine avec l'accord des 2 clubs.

29522772 FOSSES FU 1 / MONTMORENCY FC 1 du 30/11/2024

Demande de FOSSES FU pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MONTMORENCY FC à transmettre au plus tard le vendredi 29/11/2024 – 12h00.

Poule H**29523381 MONTREUIL FC 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 07/12/2024**

Courriel de la Mairie de MONTREUIL, ce match aura pour coup d'envoi 18h00.

Copie de la présente décision à la Mairie de MONTREUIL.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U15F
--

Tour n°1 :**29971238 RC ARGENTEUIL 1 / MONTMORENCY FC 1 du 23/11/2024**

A la lecture de la Feuille de Match – forfait non avisé de MONTMORENCY FC 1

Rappel du calendrier des tours :

1/32èmes de Finale : 11/01/2025 (tirage au sort le jeudi 28/11/2025)

1/16èmes de Finale : 01/02/2025

1/8èmes de Finale : 01/03/2025

1/4 de Finale : 22/03/2025

1/2 Finales : 26/04/2025

Finale : 14/06/2025

Matches non joués et / ou reportés du tour n°1 :

Les rencontres du tour n°1 (23 novembre 2024) reportées ou non jouées en raison de la fermeture du terrain ou de son impraticabilité sont reportées au **samedi 21/12/2024**.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

Liste des matchs reportés au 14/12/2024 :

29971189 TRAPPES ES 1 / RUEIL MALMAISON FC 1

29971221 FC2M 1 / ERAGNY FC 1

Liste des matchs reportés au samedi 21/12/2024 :

29971249 BAILLY NOISY SFC 1 / CONFLANS FC 1

29971215 AS ORLY 1 / SEVRAN FC 1

29971191 ST MARD AS 1 / TORCY PVM 1

29971192 VAL YERRES CROSNE 1 / CHAMPS S/MARNE FOOT 1

29971193 E.S. HERBLAY 1 / PARIS SAINT-GERMAIN 1
29971202 FC BOURG LA REINE 1 / PARIS EST SOLITAIRE 1
29971203 VERNEUIL S/SEINE US 1 / ERMONT A.S. 1
29971206 ELANCOURT O.S.C. 1 / A.B. ST DENIS 1
29971210 VAL DE FRANCE F. 1 / PARIS FC 2
29971214 ETAMPES F.C. 1 / U.S.O.A.M 1
29971220 FERTOISE BOISSY LE C 1 / GPSO 92 ISSY 2
29971224 US IVRY FOOTBALL 1 / FC GAGNY 1
29971225 CORMEILLAIS A.C.S. 1 / BOULOGNE BIL. AC 1
29971226 PLAISIROIS F.O. 1 / SURESNES J.S. 1
29971229 ENT.ESSG/FCSAM 2 / RUEIL MALMAISON FC 2
29971233 MANTOIS 78 FC 1 / SARTROUVILLE ES 1
29971235 EFPF 1 / VAUX LA ROCHETTE 1
29971236 ULIS CO 1 / PARIS FC 1
29971241 ECOLE PLESSEENNE DE 1 / FLEURY 91 FC 2
29971244 CHEVILLY LARUE ELAN 1 / PALAISEAU U.S. 1

En cas d'indisponibilité du terrain du club recevant ou de fermeture par arrêté Municipal à la date de report, le match sera automatiquement inversé.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 1

28224074 RUEIL MALMAISON FC 1 / LOGNES US 1 du 30/11/2024

La Commission,

Pris connaissance de la demande de RUEIL MALMAISON Fc pour décaler le coup d 'envoi à 16h30 – refusée par LOGNES US,

Considérant que la demande de RUEIL MALMAISON FC respecte les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat Régional U15F

« 6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la L.P.I.F.F..

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h00 et 17h30.

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée.

L'horaire du coup d'envoi des rencontres comptant pour la dernière journée de Championnat est quant à lui fixé par la Commission d'Organisation. »

Par ces motifs,

Fixe le coup d'envoi du match à 16h30.

Régional 3

Poule E

29527960 RAMBOUILLET FC 1 / FONTENAY LE FLEURY FC 1 du 09/11/2024

Lecture du courriel de RAMBOUILLET FC.

La Commission accuse réception de la liste des joueuses et éducateur(trices) / dirigeant(e)s ayant participé à ce match

RAMBOUILLET FC :

1 – Sarah BENDILMI

- 2 – Hannah GREGOR
- 3 – Margaux GRIVEAU
- 4 – Maeva NAGES
- 5 – Rania MAARIFI
- 6 – Eva DUPONT
- 7 – Lauren PASQUET-DREYFUS
- 8 – Marion GIROUX
- 9 – Louane ALLARD-BUREAU
- 10 – Laurène RAGOT
- 11 – Andréa ROPARS
- 12 – Emilie JAMNIK ADMETTE
- 13 – Erine ASSEMIEN
- 14 – Caly MALTERRE-ROUSSEAU

Educateur/trices FC RAMBOUILLET :

Éducateur Principal - Nicolas VICEL

Adjointe – Marie RAGOT

Arbitre de Touche – Yannick CLAVEL

Arbitre Central – Richard TUFFIER

Poule I

29529313 PETITS ANGES 1 / COURONNES OFC 1 du 30/11/2024

Demande de PETITS ANGES pour avancer le match à 13h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de COURONNES OFC à transmettre au plus tard le vendredi 29/11/2024 – 12h00.

Poule H

29529135 MONTREUIL FC 1 / FC 93 BOBIGNY BG 1 du 30/11/2024

Courriel du FC 93 BOBIGNY BG demandant le report du match (motif : accueil match de Coupe de France Seniors Masculins contre le RED STAR FC).

Accord de la Commission qui reporte le match au samedi 21/12/2024.

29529132 CHAMPIONNET SPORT 1 / BONDY AS 1 du 30/11/2024.

Demande CHAMPIONNET SPORT pour avancer le match à 13h30 – refusée par BONDY AS.

La Commission maintient le match à 15h00 et précise que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départemental.